



SOCAN

Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

Society of Composers, Authors and Music Publishers of Canada

TARIF 1.B
Demande de licence /
Rapport annuel pour
l'année 2010

Box for account number: Votre numéro de compte

SC

Radio non commerciale

Dans ce formulaire, vous, votre et le titulaire désignent la personne ou l'entreprise qui présente cette demande de licence ou qui dépose son rapport annuel. Nous, notre et la SOCAN désignent la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Le mot œuvre désigne toute œuvre musicale du répertoire de la SOCAN.

Si vous utilisez ce formulaire pour une demande de licence, la SOCAN traitera votre demande et vous contactera dans les 30 jours afin de vous aviser si votre demande pour cette licence n'a pas été approuvée. Si vous disposez déjà d'une licence conformément au tarif 1.B, ce formulaire constitue votre rapport annuel.

Cette licence du tarif 1.B vous autorise à diffuser les œuvres au public par le biais de votre station AM ou FM non-commerciale.

L'usage de musique assujetti aux tarifs 22.A, 22.F - G et au tarif pour les Services sonores payants n'est pas assujetti au tarif 1.B.

Veillez nous contacter pour toute autre utilisation que vous faites de la musique. Il se peut que vous ayez besoin d'une licence en vertu d'autres tarifs.

Renseignements personnels

Form with fields for: Nom de votre entreprise ou organisation, Adresse civique, Ville, Province et code postal, Téléphone, Télécopieur, Courriel, Site Web, Nom légal de l'entreprise exploitant la station.

Comment calculer vos droits de licence

Le droit de licence est de 1,9 % des coûts bruts estimés d'exploitation pour l'année 2010. Vous devez inclure les coûts bruts réels d'exploitation pour 2009 avec ce rapport. Votre droit de licence pour l'année 2010 est sujet à un rajustement lorsque les coûts bruts réels d'exploitation pour l'année visée par la licence ont été établis, et qui doivent être inclus dans votre rapport accompagnant vos droits de licence estimés pour 2010.

Table with 2 columns: Calculations (A, B, C, D) and License Fees (Droits de licence) with sub-totals for taxes and a final Total à payer.

NOTE : Si vous n'avez pas inclus les coûts bruts d'exploitation pour la version Internet de la station dans ce formulaire, veuillez remplir un formulaire de demande de licence pour le tarif 22.C (Internet – autres utilisations de musique – radio commerciale). Si vous avez inclus les coûts bruts d'exploitation de la station pour calculer les droits selon le tarif 1.B, veuillez cocher la case ci-dessous pour indiquer que vous n'avez pas à faire de demande de licence de tarif 22.C. []

Veillez libeller votre chèque à l'ordre de la SOCAN. Merci !

Dispositions de cette licence

Les dispositions qui régissent votre licence incluent celles décrites ci-dessous et celles apparaissant dans le tarif approuvé, y compris les dispositions générales, telles qu'approuvées par la Commission du droit d'auteur pour chaque année (collectivement le *tarif*). Pour toute question à ce sujet, veuillez nous contacter à l'adresse ou aux numéros figurant au bas de cette page.

1. Si le tarif d'une année n'a pas été approuvé au 1^{er} janvier de cette même année, le dernier tarif en vigueur s'appliquera jusqu'à l'approbation de sa nouvelle version, date à laquelle les droits de licence annuels seront corrigés afin de refléter la version approuvée pour l'année.
2. Vous pouvez obtenir un exemplaire de tout tarif auprès de la SOCAN en appelant au **1.866.944.6224**.
3. Cette licence se renouvellera automatiquement le 1^{er} janvier de l'année suivante pour une période d'un an, à moins que l'une ou l'autre des parties y mette un terme sur avis écrit de 30 jours.
4. Les droits de licence, plus les taxes en vigueur pour l'année, seront calculés conformément aux dispositions de la licence d'après les renseignements figurant sur le formulaire de déclaration annuelle ou de vérification le plus récent, sous réserve de correction afin de refléter toute mise à jour de ces renseignements conformément au tarif.
5. Nous avons le droit de vérifier vos livres et registres durant les heures de bureau régulières, sur préavis raisonnable, afin de vérifier vos déclarations et vos droits de licence.
6. Vous devez conserver toute information nécessaire au calcul des droits de licence de chaque année.
7. Au plus tard le 31 janvier de l'année visée par la licence, vous devez nous soumettre un rapport estimant les coûts bruts d'exploitation que vous estimez payer durant cette année et verser les droits de licence correspondants.
8. Vos rapports de coûts réels bruts d'exploitation et le paiement de tout ajustement doivent nous parvenir au plus tard le 31 janvier de l'année suivant l'année visée par la licence ou dans les 10 jours suivant toute correction.

Votre signature

En signant ci-dessous, vous confirmez :

- avoir pris connaissance des dispositions de cette licence et les acceptez
- que tous les renseignements que vous avez indiqués sont exacts et complets
- que votre autorité vous permet d'engager la responsabilité du titulaire de cette licence.

Votre nom (en majuscules)	Fonction (en majuscules)
Date d'aujourd'hui (au long et en majuscules)	Votre signature

Nous nous soucions de traiter vos informations personnelles de façon responsable. Pour plus d'information sur notre politique de confidentialité, visitez www.socan.ca.

Après avoir lu, rempli et signé ce formulaire, veuillez le faire parvenir avec votre chèque à :

SOCAN
41, chemin Valleybrook
Toronto, ON M3B 2S6
www.socan.ca

Sans frais 1.866.944.6224
Télécopieur 416.442.3829
clients@socan.ca

***Pour mettre du rythme
dans vos affaires***

TPS/TVH N° R101077931
TVQ N° 1010390466